

CHARTRE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Préambule

Le Clos s'engage à faire le maximum pour être un espace sûr, respectueux et inclusif pour toutes et tous. Nous refusons toute forme de violences. Par exemple les violences sexistes, sexuelles, homophobes, transphobes, racistes, validistes, grossophobes, psychophobes, classistes, discriminatoires, cette liste n'est pas exhaustive.

Les violences et discriminations n'ont pas leur place au Clos.

Cette charte a pour objectif de prévenir, sensibiliser, et agir contre les comportements violents et discriminatoires.

Les VSS sont des violences très présentes dans notre société et notre association prend à coeur de participer à la prévention de ces violences.

Objectifs

- Prévenir les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le cadre du Clos.
- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes (salarié·es, bénévoles, artistes, public, etc.).
- Encadrer les comportements inacceptables et proposer des actions concrètes en cas d'agression ou de harcèlement.
- Accueillir et orienter de façon adapté les personnes victimes ou témoins.

Champ d'application

Cette charte s'applique à:

- Tous les espaces du Clos (bar, scènes, coulisses, etc.)
- Tous les publics: bénévoles, salarié·es, artistes, partenaires, prestataires, etc.

- Toutes les actions du Clos (temps publics, ateliers, réunions etc.)

Définitions

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) sont l'ensemble des comportements à connotation sexuelle ou sexiste non désirés, incluant (cette liste n'est pas exhaustive) :

- Harcèlement sexuel ou sexiste
- Attouchements non consentis
- Commentaires déplacés
- Blagues sexistes
- Viol ou tentative de viol
- Exhibitionnisme
- Suivi ou traque (stalking)

Ces actes sont interdits et punis par la loi.

Actions

1. Informer et former

- Sensibilisation des salarié·es, des bénévoles et des prestataires aux VSS.
- Affichage clair de la charte sur le site, les réseaux sociaux, et dans les espaces du Clos.

2. Prévenir

- Affiches de prévention
- Partenariats avec des associations spécialisées comme la Maison de l'Egalité Femmes - Hommes.

3. Réagir

Attention : Ne jamais intervenir seul.e

- Mise en place d'un dispositif d'écoute et d'alerte avec des référent·es formé·es au protocole de prise en charge.
- Possibilité d'exclure immédiatement toute personne ayant un comportement violent. Possible recours aux services de police.
- Soutien et accompagnement des victimes (assistance immédiate et orientation vers les services compétents).

4. Améliorer

- Recueil de témoignages
- Retour d'expérience post-événement

- Amélioration continue du dispositif.

Rôle de chacun·e

- Chaque intervenant·e au Clos a un rôle à jouer dans la lutte contre les VSS.
- Ne pas adopter de comportements sexistes ou violents.
- Respecter le consentement de chacun·e.
- Signaler tout comportement déplacé ou violent dont on est témoin ou victime.
- Soutenir et écouter sans jugement une personne qui témoigne

Le Clos contre les VSS au travail (bénévole ou non)

Pour garder un esprit bienveillant au sein des équipes bénévoles il est important que chacun.e puisse décider de la familiarité des échanges que le groupe aura avec lui/elle.

Exemples :

- Interpellations familières ou infantilisantes (ma petite, ma jolie, la miss...)
- Commentaire sur les corps (que la personne visée soit présente ou non)
- Contacts physiques sans demander

Points de vigilance sur les moment de travail/bénévolats:

- Monopolisation de la parole lors des réunions
- Interruptions fréquentes
- Faire attention au sexisme bienveillant (ex : prendre des mains d'une personne un objet lourd en pensant qu'elle n'est pas capable de le porter)
- (Inégale répartitions des tâches entre hommes et femmes) Tout le monde est légitime à tous les postes.

Acceptation de la charte

En intervenant au Clos vous vous engagez à respecter cette charte et contribuer à un espace bienveillant et respectueux pour tou·te·s.